

Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme

**Remplacement de l'affectation «Service commercial et habitation » par
l'affectation «Commerciale et service»
1020, rue Saint-Germain et 1045, boulevard de la Côte-Vertu
Arrondissement Saint-Laurent**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à sa séance du 23 septembre 2002 le projet de règlement P-02-194 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Saint-Laurent (n° 1050).

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Saint-Laurent et le plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du Vieux Saint-Laurent en remplaçant l'affectation « Service commercial et habitation » de l'aire d'affectation commerciale MU-01 par l'affectation « Commerciale et service » en agrandissant l'aire d'affectation commerciale MU-04 du Centre commercial Norgate voisin, incluant ainsi les propriétés situées aux 1020, rue Saint-Germain et 1045, boulevard de la Côte-Vertu.

Cette modification est proposée à la demande du propriétaire du 1020, rue Saint-Germain afin de transformer un garage de réparations automobiles en établissement pour un fleuriste.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage commercial proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement. La modification proposée au plan d'urbanisme consiste à agrandir l'aire d'affectation commerciale MU-01 à même l'aire d'affectation MU-04 de manière à autoriser les activités commerciales de détail et de service pour les deux immeubles en question.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressées à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invitées à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Au bureau de l'arrondissement Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent;
- ❖ à la bibliothèque de Saint-Laurent, 1380, rue de l'Église, Saint-Laurent;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A ;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur le site internet de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca;

Assemblée de consultation publique

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer l'assemblée de consultation publique :

**Mardi, le 22 octobre 2002
19h00**

Bureau d'arrondissement de Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

La consultation publique se déroulera comme suit :

- la description du mandat de la commission consultative et des règles de procédure;
- la description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- l'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Alain Cardinal de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, ce 6 octobre 2002

La greffière,
M^e Jacqueline Leduc